



DIRECTIVE ANNUELLE 2019

Le ministre de la défense nationale,

Charles Richard MONDJO.

Les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale ont, au cours de l'année 2018, rempli leurs missions conformément aux orientations du Président de la République, chef suprême des armées. Celles-ci consistaient à poursuivre :

- le renforcement des capacités, de l'organisation et de la discipline au sein de la force publique ;
- le renforcement du lien Armée-Nation ;
- le respect des engagements tant intérieurs qu'extérieurs.

Pour cette année 2019, en dépit du contexte économique encore difficile, l'action à mener devra s'appuyer sur les prévisions du Plan national de développement (PND) 2018 – 2022, qui oriente les efforts vers trois (03) axes stratégiques, à savoir :

- l'amélioration de la gouvernance ;
- la valorisation du capital humain ;
- la diversification de l'économie.

Outre ses missions traditionnelles, la participation du ministère de la défense nationale dans la mise en œuvre de ce cadre stratégique est centrée sur le secteur d'accompagnement de la gouvernance sécuritaire. Celle – ci se traduit par :

- le développement et la mise au standard international des forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale ;
- la dynamisation des structures du ministère aux fins d'améliorer le management de l'outil de défense ;
- l'implication des personnels de la défense dans les domaines de la santé et des métiers du génie militaire.

Dans ses orientations lors du Réveillon d'armes du 31 décembre 2018, le Président de la République, Chef suprême des armées, a prescrit à la force publique l'atteinte des objectifs ci-après :

1. la discipline et la rigueur dans le travail ;
2. la gestion rigoureuse des effectifs et des carrières ;
3. la gestion rigoureuse des ressources matérielles et financières ;
4. la poursuite de l'effort d'instruction, de formation et d'entraînement ;
5. le respect des engagements nationaux et internationaux.

La mise en œuvre de ces orientations à l'aune des prescriptions stratégiques du PND 2018-2022, exige de porter les efforts sur la ligne directrice qui sera **l'amélioration de la gouvernance**.

Elle prendra en compte :

1. la finalisation des politiques sectorielles ;
2. l'optimisation des procédures budgétaires, la mobilisation des ressources financières et le respect des normes de gestion ;
3. le respect des normes de gestion des matériels et équipements ;
4. le respect des engagements nationaux et internationaux ;
5. l'élaboration des textes d'application des cadres organiques des structures ;
6. la finalisation des travaux sur les ressources humaines ;
7. la poursuite de la mise en œuvre des textes règlementaires, directives et instructions ;
8. le renforcement des valeurs morales et de l'esprit de discipline des personnels ;
9. la relance de la pratique du sport.

Des lettres de mission particulières accompagneront la présente directive. Celles-ci devront faire l'objet d'un cadre de performance sur lequel s'appuiera l'évaluation des activités.

Je vous assure de ma confiance et vous engage, dans le même esprit de résilience et d'unité, à conduire l'action avec responsabilité, disponibilité, rationalité, transversalité et professionnalisme.